



Assemblée Générale

Lundi 19 Octobre 2020 - Centre Sportif de l'Aube

Procès verbal

"Le Football, c'est avant tout un jeu"

<http://district-aube.fff.fr>

ORDRE DU JOUR

De 17 h 45 à 18 h 45 accueil des représentants des clubs côté rue Marie CURIE dans le strict respect des contraintes sanitaires en vigueur dont accès à la table d'émergence personne par personne, chemin tracé, et placement imposé au sein de l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube (1 rang sur deux dans la mesure du possible et espace d'au moins un siège voire deux entre chaque participant). Les capacités de la salle permettant de répondre parfaitement aux règles préconisées par les autorités gouvernementales et administratives (dont ARS) et aux instructions du propriétaire des locaux, à savoir le Conseil Départemental de l'Aube et ce en lien avec le nombre de personnes maximum autorisées.

Pour mémoire, les seules personnes présentes sont les Représentants des Clubs, un représentant de la Presse Quotidienne Régionale, le Commissaire aux comptes, quelques Membres du Comité de Direction ou Présidents de Commission susceptible d'intervenir, et quelques bénévoles indispensables à la bonne organisation de la tenue de l'Assemblée (dont table émergence, fléchage des Représentants des clubs) et Monsieur le Gardien du Centre Sportif de l'Aube.

Compte tenu des contraintes sanitaires, aucun invité extérieur n'a été convié exceptionnellement à participer aux travaux contrairement aux règles de bienséance habituelles. Courrier personnalisé a toutefois été adressé à chacun d'entre eux par le Secrétaire Général de l'Association préalablement à la tenue de cette réunion.

Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Appel des délégués - 19 h 00
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
- Rapport moral du Président saison 2019/2020 et bilan de la mandature écoulée
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2019 (vote)
- Compte rendu des mesures prises par le Comité Directeur en période de crise sanitaire attachées aux travaux des différentes Commissions
- Présentation du bilan et du compte de résultat exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020
- Rapports du commissaire aux comptes (vote)
- Approbation du bilan et du compte de résultat exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 et proposition d'affectation du résultat (vote)
- Présentation et approbation du compte prévisionnel 2020/2021 (vote)
- Désignation pour un mandat de 6 saisons d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant (vote)
- Informations / échanges avec la salle

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective

- Intervention d'un membre de la CDSOE
- Présentation de la liste retenue par la CDSOE
- Election du Comité Directeur pour le mandat 2020-2024 et proclamation du résultat
- Présentation des candidats de la délégation des clubs de District aux assemblées générales de ligue pour 4 ans
- Election des candidats de la délégation représentant les clubs de District et proclamation des résultats

Clôture de l'Assemblée Générale Elective

TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 - APPEL DES DELEGUES

Suite à l'appel des délégués par le Secrétaire Général de l'Association, Monsieur Rodolphe VIGREUX, les clubs présents ou représentés rassemblent 273 voix sur 339 inscrits.

Le Secrétaire, sur la base de la feuille d'émargement, invite l'assistance à se manifester pour les Représentants de Clubs éventuellement présents et qui n'auraient pas encore émargé à 19 h 00. La liste de ces Clubs est déclinée par ses soins.

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit réunir 1/3 des clubs inscrits, représentant 1/3 de la totalité des voix soit 113 voix.

Les conditions de quorum prévues à l'article 12.5.3 des statuts du District Aube étant atteintes, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

CLUBS PRESENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
553883	CHARMONT FC	2	BOUVRON Serge
552762	SAINT AUBIN	2	LIEVIN Mélanie
552628	VILLECHETIF	2	MARGOTTO Pascal
590270	LONGSOLS	2	POULET Claudie
590528	ERVY LE CHATEL	3	WALLON Sylvie
581067	F.C. BARBEREY	3	FAVRE Jérémie
580689	F.C. CHESTERFIELD	3	FRANC Alexandre
552626	SAINT GERMAIN	3	CUBILLOS Marcelo
544102	U.S. ORIGNY	3	COTTRET Gilles
539040	DROUPT ST BASLE A.S.	3	JOBE Brice
537586	FC BUCEY	3	PRIEUR Aurélien
525762	BAROVILLE	3	LEROUX Christophe
525354	MONTIERAMEY	3	VERON Jean Pierre
551391	CELLES/ESSEY	4	GENCE Patrick
548265	FOOT 2000	4	PROTIN Philippe
545007	AS DES AUMONTS	4	SOT Laurent
539728	FC MALGACHE	4	TIEFFENBACH Yvan
514380	PLANCY SALON	4	VEDEL Serge
502626	F.C. MAILLY	4	FEVRE Gérard
582483	S.3. ACADEMY	5	LEGRAND Damien
554146	TORVILLIERS	5	FEVRE Arnaud
552299	RICEYS SPORT	5	MANJARD Frédéric
551179	SAVIERES	5	ANGLADE Thierry
550802	MARIGNY ST MARTIN	5	HAZOUARD Patrick
535720	VAUDES ANIMATION	5	VILLELA Sylvain
531655	CRENEY FC	5	SIMON Pierre
527672	FC TRAINEL	5	COTTIAS Adrien
523974	FC CONFLANS S/SEINE	5	DELANDHUY Raphael

519698	RAMERUPT	5	ALLOT Christian
502621	VENDEUVRE	5	ROUSSEY Sébastien
502585	A.G.T	5	RIGLET Hervé
580662	AUBE SUD LOISIR O.	6	JARRY Gérard
545673	CHAPELLE ETOILE	6	BOUSAHMAINE Noureddine
540553	LUSIGNY SUR BARSE	6	MOUTON Benoit
580633	BAR SUR AUBE FC	7	VOYARD Christophe
564209	NORD EST AUBOIS	7	PETISCO Jean
560490	SAINT MEZIERY	7	DAVESNE Madeleine
560109	FCMT	7	OUSSET André
552588	SAINT JULIEN J.S.	7	VOGEL Francis
548225	MELDA F.C.	7	LAUMAIN Alain
548174	A.S.O.F.A.	7	COURTOIS Patrick
546712	ROSIERES OM	7	RADIX Jean Marc
544348	FC NOGENTAIS	7	CETOJEVIC Ludovic
541195	ENT. S. DES MUNICIPALUX	7	BLANCHOT Patrice
528397	PORTUGAIS DE ROMILLY	7	BRAY Thierry
509242	RC DES SPORTIFS CHAPELAINS	7	RADIX Jean Marc
502825	FC MORGENDOIS	7	BOUGE Patrick
502726	JS VAUDOISE	7	PETIT Nicolas
502601	DIENVILLE	7	VEBER Patrick
TOTAL DES CLUBS PRESENTS		242	

CLUBS REPRESENTES

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
560232	CSAG ROSIERES PRES TROYES	2	PETIT Nicolas
540499	VIREY SOUS BAR	2	LIEVIN Mélanie
552376	CHAPELAIN OLYMPIQUE	3	MOUTON Benoit
551460	U.C.S. NOGENTAISE	3	CETOJEVIC Ludovic
529796	PORTUGAIS DE NOGENT	4	CETOJEVIC Ludovic
544878	VALLANT FONTAINE GRES	5	ANGLADE Thierry
527041	AJ VALLEE L'OURCE	5	GENCE Patrick
514257	BAR SUR SEINE	7	CETOJEVIC Ludovic
TOTAL DES CLUBS REPRESENTES		31	

<u>TOTAL DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES</u>	<u>273</u>
---	-------------------

CLUBS PRESENTS SANS DROIT DE VOTE

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
546378	CHAPELLE S.L. SARRAIL	2	ORTIZ José
536846	F.C.J. CHARMONT		POULET Claudie (Club en inactivité)
531872	PORTUGAIS CHARTREUX	3	DOS SANTOS Michel
524612	ST ETIENNE SOUS BARBUISE	5	BOUTILLIER Eric
<u>TOTAL DES CLUBS PRESENTS SANS DROIT DE VOTE</u>		<u>10</u>	

CLUBS ABSENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
582064	A.O MARCILLY LE HAYER	2	ARDOIN Hervé
582605	ESGT TROYES	3	PIGAL Xavier
582279	SAINTE SAVINE FOOTBALL	3	TRANSLER Christopher
563711	RACING CLUB DE L'AUBE	3	SAINDOU Abdou
550872	FRESNOY CLEREY	3	MILLERET Samuel
550729	ROMILLY SPORT 10	3	MIGEOTTE Jean Marie
534971	LES NOES FC	3	LAURENT Jean René (ST SAVINE absent)
502639	ARCIS SUR AUBE	3	DELORME Christophe
563630	INTER ASIATIQUE	4	LUANGKHOT Lucas
511301	CHAOURCE	4	MOUCHOT Christelle
551741	PAYS D'ORIENT	5	BESSON Nathan
563809	CHARTREUX A.S.	6	HADDADI Nourdin
526349	ST PARRES AUX TERTRES	7	ZANCHI Gilles
500073	ESTAC	7	COUDROT Philippe
NOMBRE DE VOIX DES CLUBS ABSENTS		56	

TOTAL DES VOIX DES CLUBS INSCRITS SUR LES LISTES : 339 dont,

Présents	242
Représentés	31
Présents sans droit de vote	10
Absents	56

TOTAL DES VOIX PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE : 273 dont,

Clubs Présents	242
Clubs Représentés	31

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance présente, le Président Philippe PAULET déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Association District Aube de Football au titre de la saison 2019/2020.

Il rappelle les conditions singulières de la tenue de cette Assemblée et souligne tout l'intérêt porté par les Clubs aubois à participer à la vie démocratique du District Aube de Football compte tenu du nombre de Clubs présents ce soir.

Le Secrétaire Général reprenant alors la parole pour dérouler l'ordre du jour de cette Assemblée.

2 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT SAISON 2019/2020 ET BILAN DE LA MANDATURE ECOULEE

Il est ensuite donné lecture par le Président Philippe PAULET de son rapport moral au titre de la saison 2019/2020 marquée par les incidences directes et indirectes de la crise sanitaire liée à la CoVid-19 dont l'arrêt de toute pratique à compter du mois de mars 2020. L'intégralité de son intervention est reproduite ci-dessous.

« Mesdames, messieurs,

Je vous remercie de votre présence parmi nous ce soir, c'est toujours un plaisir de vous retrouver, même si le contexte sanitaire de cette assemblée est particulier. Nous avons dû imaginer un protocole limitant les déplacements de chacun, raison pour laquelle nous ne sommes que deux à la tribune, chacun avec notre micro, bien loin des valeurs de partage qui animent normalement notre communauté.

De même, nous allons essayer d'être le plus brefs possibles, cette AG étant surtout destinée à vous présenter l'exercice précédent et à valider les comptes. Comme nous vous l'avons communiqué, sur la suggestion du CNOSF, l'élection en elle-même est reportée et donnera lieu à une autre assemblée. Le Comité Directeur se réunira prochainement pour en déterminer l'organisation. Toute décision soumise au Comité Directeur, qui ne revêt par un caractère d'urgence, ou qui implique les finances du District, sera en conséquence reportée.

Toujours du fait de cette pandémie, et des mesures de distanciations sociales, nous avons choisi de reporter la remise de médailles et de récompenses à des temps meilleurs, quand nous pourrons de nouveau nous réunir librement, sans risque.

Pour autant, nous leur adressons l'expression de notre estime et notre reconnaissance. La période est difficile, et ces bénévoles méritants, comme l'ensemble des bénévoles, a subi de plein fouet cette crise. Depuis des mois, nous luttons tous pour faire vivre notre passion, pour survivre à la crise, mais nous ne sommes pas encore au bout.

Avant de poursuivre, je souhaite que nous ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés et qui manqueront à l'ensemble de la famille du Football Aubois.

Bilan de la saison 2019-2020

L'assemblée générale présente habituellement le compte-rendu de la saison écoulée dans les différents domaines de notre activité. Pour cette saison très particulière, le bilan sportif va être bien maigre...

Le 12 mars dernier, alors que le CoVid touchait durement l'Est de notre région. Le Comité Directeur, afin de gérer la situation, créait le Conseil de Surveillance Sanitaire. L'objectif de ce Conseil était de pouvoir s'adapter rapidement à toutes les situations. Quelques jours plus tard, le 17 mars, le confinement généralisé était déclaré, et, de fait, nos activités connaissaient un point d'arrêt sans précédent.

Après de nombreuses discussions, sans visibilité sur la suite des événements, nous avons pris la décision de mettre les salariés en chômage partiel. C'était une décision difficile à bien des égards ; humainement tout d'abord, envers des salariés avec qui nous travaillons chaque jour, mais personnellement aussi. Nous sommes, comme vous, des bénévoles, mais notre rôle d'employeur a soudain pris une nouvelle dimension.

Dans cette même période, nous avons mis toute notre énergie à soutenir les clubs dans leurs différentes démarches, de fait, avec l'appui des bénévoles uniquement. Nous ne serions faire le bilan ici des heures que nous y avons passé. Face aux situations habituelles, nous bénéficions de notre expérience, de nos connaissances, mais le contexte étant inédit, nous avons dû tout découvrir, appréhender chaque situation individuelle, et en imaginer la réponse.

La fin de confinement n'est pas arrivée avec de meilleures nouvelles, puisque nous ne pouvions toujours pas reprendre notre activité. Aucun de nos règlements n'était adapté à cette situation, et un nouveau chantier s'est ouvert à nous. Nous avons très vite acté la situation des arbitres, du statut de l'arbitrage ou des suspensions de joueurs. Pour les compétitions, après plusieurs tentatives infructueuses pour réécrire les règles de classement, nous avons créé un groupe de travail pour nous permettre de réécrire correctement nos règlements particuliers et aboutir à un classement très tardivement.

La saison étant achevée, nous nous sommes attelés à préparer la nouvelle saison, sans savoir si nous pourrions ou non reprendre. Nous avons choisi de décaler au maximum le démarrage effectif des championnats.

Dès les premiers matchs de Coupe, les premiers cas étaient signalés. La deuxième vague pointait déjà. Après en avoir débattu, le football étant avant tout un jeu, et que, à notre niveau, il n'y a pas d'enjeu financier important, nous avons convenu que nous ne devons pas apparaître comme l'un des vecteurs de propagation de l'épidémie. Les règles de la Fédération et de la Ligue ne prenaient en compte la situation qu'à partir de 3 cas. Comment pouvions-nous justifier, auprès de nos licenciés, que nous allions sciemment les faire jouer face à des gens potentiellement malades ? Aussi, le 15 septembre, la Commission Sanitaire a décidé de prendre en compte la situation dès le premier cas positif ou suspect. Ainsi, en faisant cela, nous devons nous préparer à ne plus gérer une saison de compétition, mais une saison de report. Si nous pouvons compter sur l'appui de nos salariés pendant la semaine, les dispositifs d'astreinte du week-end, demandés depuis plusieurs années par le Comité Directeur pour d'autres motifs, n'ont jamais été mis en place. Nous avons donc créé une cellule de la Commission Sanitaire afin de pouvoir répondre aux différentes situations.

Depuis plusieurs semaines, nos bénévoles se démènent donc pour vous contacter dès qu'un cas suspect ou positif était déclaré dans un club.

La Commission souhaite attirer votre attention sur le fait de renseigner correctement dans Footclub les coordonnées des responsables de chaque équipe. Ces numéros seront à usage interne du District uniquement. A chaque cas déclaré, cela permettra de les contacter au plus vite, et de protéger ainsi la santé de vos joueurs.

Nous sommes tous conscients de la frustration qu'engendrent ces reports, mais il y va de la santé de tous, et des reports sont de loin préférables à un arrêt complet de nos pratiques. Il est important que tous vos licenciés jouent le jeu, comme beaucoup le font déjà, afin d'apporter notre participation pour freiner la propagation de ce virus.

La saison dernière a été difficile, celle que nous avons commencée ne s'annonce pas plus simple, et nous devons tous garder le cap pour la mener à son terme dans les meilleures conditions.

Bilan Compétitions

Ainsi, afin de permettre une réaction rapide du District en cas d'apparition de CoVid dans un club, pour l'ensemble des pratiques (compétition, animation, loisir, ...) :

- *Si un club compte 1 cas positif ou suspect de CoVid (en compétition, loisir ou animation), le Club prévient le Conseil de Surveillance qui valide, aux vues des éléments fournis, le report des matchs de la catégorie concernée pour une durée de 7 jours minimum. La durée initiale était de 14 jours, mais a été ramenée à 7 suivant les nouvelles règles gouvernementales.*
- *Si plusieurs cas sont détectés (sur 8 jours glissants) dans plusieurs catégories, le Club prévient le Conseil de Surveillance qui valide, aux vues des éléments fournis, le report de l'ensemble des rencontres (compétitions, animation et loisir) pour une durée de 14 jours minimum.*

Arbitrage

Le rassemblement de début de saison n'a pu être organisé. Il sera replanifié en janvier si le contexte le permet.

Jeunes

Les règles du pôle Jeunes ont été adaptées :

- Plateaux U7 et U9 :
 - Jauge de 100 personnes par plateau (préconisations FFF)
 - Limitation à 8 équipes par plateau (équivalent terrain foot à 11)
 - Pas de double plateau U7-U9 sur un même lieu, sauf si accès à 2 terrains foot à 11

- Rencontres U11 et U13 District
 - Démarrage de la saison directement en matchs secs au lieu de plateaux de brassage afin de
 - limiter le nombre d'équipes en contact sur un même lieu
 - En cas d'utilisation des vestiaires, cela évite de regrouper plusieurs équipes dans un même vestiaire (2 vestiaires seulement utiles)
 - Passage sur FMI pour les U11 :
 - réduit l'administratif sur papier
 - permet aux membres du Pôle Jeunes de contrôler en télétravail
 - sur la base des constatations depuis le passage en FMI pour les U13, réduction importante des amendes liées aux licences

- Championnat U13 Excellence
 - Mise en place de 2 poules au lieu d'une poule unique avec rencontres en aller/retour
 - Permet d'établir un premier classement à l'issue de la phase Aller (au cas où la situation sanitaire ne permette pas de démarrer la phase retour)
 - La date de démarrage possible fournie par la FFF oblige à jouer tous les samedis y compris pendant les vacances et de n'autoriser les reports que pour cas Covid

Féminines

Une saison qui avait bien débuté avec des effectifs toujours grandissant chez les joueuses (498 exactement), 50 licenciées supplémentaires en 2 saisons !

Concernant les dirigeantes, éducatrices et arbitres les chiffres sont stables.

Afin de dynamiser le football féminin dans son ensemble, la commission a réfléchi à une stratégie :

- une communication amplifiée
- une proximité avec les clubs (échanges téléphoniques et SMS)
- une programmation annuelle : 1 manifestation par mois avec des thèmes particuliers (exemple: septembre : rassemblement de rentrée par secteur, octobre: module animatrice, janvier : journée au foot indoor pour toutes licenciées, février : rassemblement de la chandeleur avec pour thème l'arbitrage...)
- la poursuite du programme foot à l'école par Fabien Azil.

Un championnat sénior à 8 a été mis en place avec l'aide du District de la Haute Marne. Nous avons énormément avancé grâce à un travail commun. Nous avons encore beaucoup à faire.

Pour information cette saison a débuté sur les mêmes bases. On notera une nouvelle progression avec le championnat seniors à 8 qui comporte 8 équipes uniquement auboise. La 9ème (Bar sur Aube participant au championnat HT Marnais). Sans oublier la participation de l'ESTAC au championnat à 11 R1 et La Vaudoise en championnat régional foot à 11.

La coupe de notre regretté Jacky Deharbe a été créée et des plateaux futsal puis Beach seront planifiés.

Comme il vous l'a été présenté lors de la réunion de rentrée, le souhait est de disputer des plateaux uniquement féminins au cours de la saison dans chaque catégorie de jeunes. Nous sommes sur la bonne voie, grâce à vous et nos échanges constructifs.

Voici un bilan plus que positif d'une commission où l'on peut remercier ses membres, ainsi qu'un grand remerciement aux salariés pour leur disponibilité et leur aide au quotidien.

Nouvelles pratiques

Nous avons commencé, depuis plusieurs années, le développement du Foot Loisirs, qui commence à se structurer correctement. Nous avons aussi débuté la mise en place des nouvelles pratiques (Foot en marchant, Futnet, FootGolf). Ces pratiques, soulignons-le, offrent des distanciations plus importantes, et mobilisent un effectif plus faible. Dans le contexte que nous traversons, c'est un véritable atout de développement pour les clubs et de mobilisation de licenciés au-delà de notre périmètre actuel. Le développement du e-sport dans les clubs est aussi un atout pour assurer la vie du club à distance pour les jeunes joueurs.

Nous avons temporairement suspendu les opérations découverte en début de saison du fait du contexte sanitaire, nous reviendrons vers vous très prochainement sur ces sujets. »

Sur la base des propos tenus par le Président Philippe PAULET, l'Assemblée est invitée alors à approuver les termes de son rapport. Personne n'ayant pris par la parole, du moins aucune remarque significative n'est à relater dans ce Procès-Verbal.

Vote : Abstention : 0 - Contre : 0

Le rapport du Président est adopté à l'unanimité

3 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 DECEMBRE 2019

Le Secrétaire Général invite ensuite les Représentants des Clubs aubois à se prononcer sur le compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2019 matérialisé par le Procès-Verbal mis à leur disposition sous format PDF sur le site Internet du District Aube de Football.

Vote : Abstention : 0 - Contre : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

4 - COMPTE RENDU DES MESURES PRISES PAR LE COMITE DIRECTEUR EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE ATTACHEES AUX TRAVAUX DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Secrétaire Général, après avoir rappelé l'article 13.6 des statuts de l'Association qui stipule que le Comité de Direction « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus pour les Statuts et règlements », résume plus ou moins en détail toutes les décisions dérogatoires prises par les Membres du Comité de Direction au cours de la saison passée en raison des conséquences de la pandémie.

- Au titre des modalités d'arrêtés des classements (*Accessions, rétrogradations, aucun titre de champion décerné... sur la base du Procès-Verbal du Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020*) et ce après, non pas réécriture, mais adaptation des règlements particuliers du District Aube de Football. Il justifie également les délais retenus par la Commission Sportive pour avoir publié des classements que début juin 2020.
- Au titre du statut de l'arbitrage (*Suite à adaptation des règles de la LGEF dont fait partie intégrante le District Aube de Football afin que les règlements soient homogènes entre des Clubs dits de « District » et des Clubs dits de « Ligue »*)
- Adaptation du calendrier relatif aux opérations de fusion entre Clubs (*En ce domaine et pour mémoire, le District Aube de Football a pour unique finalité que de recevoir le dossier administratif et uniquement porter un avis consultatif. Toute validation définitive de fusion ne*

pouvant résulter que de la Fédération Française de Football sur la base des informations et avis consultatifs transmis par la Ligue)

Et plus généralement toutes les mesures évoquées dans les différents Procès-Verbaux du Comité de Direction d'avril à juillet 2020 (*Dérogations éventuelles au titre statut des jeunes notamment et principalement pour le football d'animation même si tous les Clubs susceptibles d'accéder étaient en règle, réglementation des terrains...*).

Il souligne que toutes ces mesures ont été prises au mieux des uniques intérêts des Clubs et que le Comité Directeur se félicite notamment qu'aucun recours sportif ou administratif n'est intervenu dans le cadre de l'arrêté des classements malgré le fait que des rétrogradations sportives ont dû être prononcées alors même que certains Clubs n'avaient joué que 6 ou 7 rencontres sur 22 par exemple. Il rappelle que légion étaient les Membres du Comité de Direction, son Président en tête, à vouloir privilégier une « saison blanche » mais que les règles du COMEX de la FFF s'imposaient de droit au District Aube de Football et que par conséquent elles étaient incontournables.

Le Secrétaire Général évoque également certaines propositions légitimes soulevées par les Clubs au cours du printemps 2020 dont notamment le fait d'envisager dorénavant une saison sportive sur l'année civile et non plus de juillet à juin de chaque année ce qui aurait pu permettre éventuellement de terminer les Championnats débutés en septembre 2019. Mais malheureusement une telle modification ne peut être envisagée qu'au niveau national voir international.

Il est enfin précisé par le Secrétaire Général que les différentes mesures dérogatoires prises par les Membres du Comité de Direction n'ont pas à être votées par la collectivité des Clubs car à défaut d'adoption, une telle situation reviendrait alors à remettre en cause les conséquences pratiques des décisions retenues par les Membres du Comité de Direction. Il y avait donc lieu de la part du Comité de Direction de simplement rendre compte dès la plus prochaine Assemblée Générale des Clubs aubois de l'ensemble des mesures dérogations retenues.

5 - PRESENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

Après avoir excusé pour raisons professionnelles le Trésorier Général de l'Association, Monsieur Philippe POUJOL, Monsieur Rodolphe VIGREUX, faisant office exceptionnellement de Trésorier lors de cette Assemblée, a pris la parole sur la base d'une présentation sous format PowerPoint établie par ses soins et validée par le titulaire de la fonction. Elle est reprise intégralement dans le présent Procès-Verbal. Si besoin était de crédibiliser son intervention au bénéfice des Représentants des Clubs, il a justifié sa légitimité en matière comptable et financière sur le fait qu'il était titulaire d'un Baccalauréat technologique - filière G2 – session 1989.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT AUBE DE FOOTBALL



Le 19 octobre 2020

PLAN D'INTERVENTION

I – Etats financiers 2019/2020

II – Synthèse mandature 2016/2020

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Saison 2019/2020

Comptes arrêtés au 30 juin 2020

MODALITES D'ARRETE DES COMPTES 2019/2020 – *Quelle singularité !!!*

- Le contexte sanitaire tel qu'existant au 30 juin 2020 avec une inconnue, l'évolution de la pandémie dans les prochains mois (Application du principe de continuité d'exploitation)
- Le changement d'affectation imposé par la Fédération Française de Football au regard des Conventions d'Objectifs non consommées au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020 reportées sur le Fonds de Solidarité au Football Amateur : 8 565 licencié(e)s * 1,45 € soit 12 419 € (1,45 € sur 10 € / licence dont 7,00 € FFF et 1,55 € LGEF) au bénéfice de 79 Clubs sur 81 (*Remerciements Estac et autres Club professionnels du territoire Grand Est*)
- Décision financière, selon la même philosophie, a été prise par le CoDir du DAF le 20 juillet 2020 au titre des engagements en Coupe 2019/2020 à hauteur de 4 800 €
- Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre à l'exception dorénavant du rattachement des honoraires d'audit réalisés en septembre et octobre 2020 au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 soit un montant de 3084 €.
Retraité de ce montant, le résultat net de l'exercice clos au 30 juin 2020 ne serait plus de 593 € mais de + 3 677 €

INFORMATIONS SYNTHETIQUES

• Résultat net comptable 2019/2020	+ 593 €
• Résultat net comptable 18/19	(1 077 €)
• Résultat net comptable 17/18	+ 2 971 €
• Nombre de licenciés	
Saison 2019/2020	9 109
Saison 2018/2019	9 662
Variation (Dont - 128 Seniors et - 338 Foot Animation)	- 553 licenciés
• Fonds associatifs et réserves	+ 157 181 €
<i>Dont représentation en cash 150 696 € hors plan social</i>	
Fonds associatifs et réserves 2018/2019	+ 158 288 €
• « Excédent de ressources internes » CAF	+ 4 228 €
Capacité d'Autofinancement 2018/2019	+ 2 134 €

REPRESENTATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Matériels informatiques, matériels roulants
+ 6 485 €

Actif circulant (Dont créances Clubs) sous déduction des dettes
58 829 - 75 630 € soit - 16 801 €

Excédent liquide et disponible
(réserves réelles, tangibles et en « monnaie »)
+ 167 497 € contre + 99 370 € au 30 juin 2019 soit + 68 128 €

FONDS PROPRES : 157 181 €

UTILISATION DES EXCEDENTS DE RESSOURCES

EMPLOIS			RESSOURCES	
	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2019
Affectation actions spécifiques (Dont licences 134134-Dont engagements passés 4000 €)	17 219		Capacité d'Autofinancement de l'	2 1447
Acquisitions d'éléments d'actifs			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif	
Immobilisations incorporelles			Cessions d'immobilisations	
Immobilisations corporelles		1338		
Immobilisations financières				
Réduction des capitaux propres			Augmentations des capitaux propres	
			Subventions d'investissement	
Remboursement de dettes financières			Augmentation des dettes financières	
Total des Emplois	17 219	1338	Total des Ressources	2 1447
Variation du fonds de roulement	4 228	797	Variation du fonds de roulement net global (Emplois)	

PRESENTATION DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES RECETTES ET DES DEPENSES

VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES PRODUITS & DES CHARGES

A – PRODUITS TIRES DE L'ACTIVITE FOOTBALL	(34 437 €)
<i>Dont</i>	
• Droits, Amendes et Frais de dossiers	- 28 540 €
• Stages	- 4 502 €
B – AUTRES RECETTES	(7 759 €)
<i>Dont</i>	
• Convention récurrente Crédit Agricole	- 3 500 €
• Aide au soutien à l'emploi – Région Grand Est	- 7 500 €
• Subventions DDCSPP	- 8 668 €
C – PRODUITS EXCEPTIONNELS	(18 099 €)
<i>Dont</i>	
• Partenariat	- 15 567 €
• Abandons de frais et dons financiers	- 2 732 €

VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES PRODUITS & DES CHARGES

A – ACHATS ADMINISTRATIFS	(14 497 €)
<i>Dont</i>	
• Equipements sportifs, dotations en lien avec Conventions d'Objectifs	- 12 065 €
• Livres, journaux, imprimés fédération...	- 2 007 €
B – SERVICES EXTERIEURS	(18 793 €)
<i>Dont</i>	
• Comité Directeur (dont déplacements de ses membres avec abandon de frais)	- 3 262 €
• Commissions départementales (dont déplacements de ses membres avec abandon de frais)	- 12 218 €
• Manifestations, cérémonies...	- 3 313 €
C – AUTRES FRAIS	(8 894 €)
<i>Dont</i>	
• Frais de poste & de téléphone	- 1 734 €
• Compétitions et autres manifestations	- 5 153 €
• Stages	- 2 004 €

VOLET RESSOURCES HUMAINES

Le District Aube de Football a eu recours au Chômage partiel du mardi 17 mars 2020 au 13 juillet 2020 (ouverture du dossier Dirrecte dès le 13 mars 2020)

- 4 Salariés concernés
- 1 916 heures de chômage partiel (hors jours fériés) / 2 380 heures soit 80,50 %
- Indemnisation au titre du chômage partiel du 17 mars au 30 juin 2020 : 20 799 €
- Salariés complétés par décision de l'Employeur à 100 % jusqu'au 30 juin 2020, non complétés sur juillet 2020
- Incidences sur les charges sociales : 16 690 €
- **Conséquences des décisions de gestion du CoDir sur 2019/2020 40 473 € économisés**

APPRECIATION RISQUE CLUBS

	30/06/2020	30/06/2019
Reprise dépréciation « clubs »	€	1 468 €
Dépréciation risque « clubs »	1 702 €	€
Créances Clubs irrécouvrables	1 094 €	1 468 €
	-----	-----
INCIDENCES « PERTE » CLUBS	2 796 €	0 €

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS DEPUIS LA REPRISE DE LA SAISON
AU MIEUX DE LEURS UNIQUES INTERETS**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

30 juin 2020 // 30 juin 2019

STRUCTURE DU RESULTAT

	2019/2020	2018/2019	Var.
Produits d'Exploitation	235 879	279 543	-43 664
Charges d'Exploitation	229 748	308 992	-79 244
Résultat d'Exploitation	6 131	-29 449	35 580
Produits financiers	1 228	888	340
Charges financières			0
Résultat financier	1 228	888	340
Produits exceptionnels	10 914	29 013	-18 099
Charges exceptionnelles	17 679	1 529	16 150
Résultat exceptionnel	-6 765	27 484	-34 249
Impôts	N/A	N/A	N/A
RESULTAT NET	593	-1 078	1 671

Lors de l'intervention de Monsieur Rodolphe VIGREUX, il a été souligné et rappelé concernant ce slide un résultat net comptable à l'équilibre malgré l'existence de charges exceptionnelles au bénéfice exclusif des Clubs à savoir une restitution des réserves financières du District Aube de Football à hauteur de 1,45 € par licence mais aussi le remboursement intégral de tous les droits d'engagement attachés aux Coupes 2019/2020 pour les Clubs se réengageant en 2020/2021.

SYNTHESE MANDATURE

Saison 2016/2020

Base comptes arrêtés au 30 juin 2020

EVOLUTION STRUCTURE FINANCIERE

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19	30/06/20
Fonds associatifs	159 291	168 137	158 094	159 365	156 588
Résultat	1 479	-8 343	2 971	-1 077	593
Dettes financières	0	0	0	0	0
FDS PROPRES & ASSIMILES	160 770	159 794	161 065	158 288	157 181
Variation annuelle		-976	1 271	-2 777	-1 107
Variation cumulée		-976	295	-2 482	-3 589
Actif immobilisé net	4 093	18 177	15 394	11 820	6 484
Fds Roulement Net Global	156 677	141 617	145 671	146 468	150 697
Variation annuelle		-15 060	4 054	797	4 229
Variation cumulée		-15 060	-11 006	-10 209	-5 980

Monsieur Rodolphe VIGREUX a souligné à la collectivité des Clubs réunis en Assemblée, qu'après la mandature actuelle du Président Philippe PAULET et de son équipe, la situation financière de l'Association aboutissait à constater des réserves de près de 160 000 € constituées que de « cash » et non d'actifs non liquides (Immeubles) et d'un montant proche des réserves existantes 4 ans auparavant. Ces réserves étant indirectement la propriété exclusive des Clubs souverains en la matière.

PARTENAIRES PRIVES



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



REMERCIEMENTS

- Aux Clubs qui ont accordé leur confiance aux membres du Comité Directeur sortants au cours de la mandature 2016/2020

A Monsieur **Jean Pierre LEBEVRE**, comptable de notre District également en charge du volet social (Un des rares pour ne pas dire le seul District au sein de la LGEF à être totalement autonome en matière comptable et sociale)

A Monsieur **Philippe BOUJOL**, notre Trésorier pour la communication des informations en sa possession mais aussi à sa sympathique Epouse qui m'a accompagné pour le volet social lors de la mise en place du chômage partiel tout au long des mois de mars à juillet 2020

- Aux Collaborateurs et Membres du **Cabinet SOFRAC**, représenté par **M Cyril CHANTECLAIR**, notre Commissaire aux comptes depuis tant d'années

- Et à un **GRAND MERCI** à tous les membres des Commissions dans le cadre du reporting des incidences des décisions prises et aux membres en charge du suivi financier des frais d'arbitrage

- Mais aussi pour vos qualités d'écoute lors de cette longue intervention...

ASSEMBLEE GENERALE HIVER

ECHANGES

QUESTIONS / REPONSES

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Cyril CHANTECLAIR

Cabinet SOFRAC - Troyes

APPROBATION DES COMPTES

*VOTE ET AFFECTATION DU
RESULTAT*



Dans le cadre de la présentation des comptes annuels de l'Association, Monsieur Rodolphe VIGREUX est longuement intervenu sur les interactions financières actuelles et futures entre la Ligue Grand Est de Football et l'organe décentralisé aubois de la Fédération Française de Football. Les différentes remarques formulées découlent de sa participation au Comité Directeur de la LGEF des 24 juin et 30 septembre 2020 en lieu et place du Président Philippe PAULET empêché pour raisons sanitaires ou impérieuses.

Il a souligné le risque latent de voir la subvention de la LGEF au titre de la saison 2021/2022 au bénéfice du District Aube de Football diminuer significativement et ce sur la base des effectifs 2020/2021. Il a également attiré l'attention des Clubs sur le fait que la LGEF a souscrit un emprunt de 500 000 € fin juin 2020 (Prêt Garantie par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien économiques liées à la pandémie) représentant environ 2,50 € par licencié(e) qu'il faudra bien dès lors, d'une façon ou d'une autre, rembourser. Il a informé également l'Assemblée des Clubs que si des réserves financières réelles et tangibles existent bien au niveau de la LGEF, elles sont principalement représentatives de biens immobiliers qui ne sont pas, par définition, des actifs liquides et disponibles pour faire face aux dépenses courantes ou pour répondre plus généralement au Besoin en Fonds de Roulement. *(Pour mémoire, le BFR résulte des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle de la structure)*

BILAN 2019/2020

BILAN DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

District Aube de Football

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
Mobiliers	18 837,85	18 837,85		
Matériels informatique	14 403,98	13 044,66	1 359,32	2 511,83
Matériels divers	7 650,05	7 125,05	525,00	1 257,33
Matériels de Transport	17 251,32	12 650,95	4 600,37	8 050,63
<u>Actifs immobilisés</u>	58 143,20	51 658,51	6 484,69	11 819,79
Total Stock				
Fournisseurs	18 496,39		18 496,39	21 756,21
Clubs	27 204,06	1 701,89	25 502,17	57 594,86
Produits à recevoir	4 787,00		4 787,00	9 699,80
Autres créances	7 107,97		7 107,97	
Total Créances	57 595,42	1 701,89	55 893,53	89 050,87
Dépôts à Terme	57 000,00		57 000,00	57 000,00
Parts sociales	13 171,50		13 171,50	13 000,50
Livret crédit agricole	95 041,02		95 041,02	25 668,93
Crédit Agricole	2 057,73		2 057,73	3 601,84
Caisse	226,51		226,51	98,73
Total Comptes Financiers	167 496,76		167 496,76	99 370,00
<u>Actifs circulants</u>	225 092,18	1 701,89	223 390,29	188 420,87
Charges constatées d'avance	2 935,56		2 935,56	1 757,28
Total Comptes régularisation	2 935,56		2 935,56	1 757,28
TOTAL ACTIF	286 170,94	53 360,40	232 810,54	201 997,94

BILAN DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

District Aube de Football

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<u>PASSIF</u>		
Fonds associatif	154 320,77	155 398,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	593,14	-1 077,41
Subvention d'investissement	2 267,00	3 967,00
<u>TOTAL 1</u>	<u>157 180,91</u>	<u>158 287,77</u>
Total Emprunt à Long et Moyen Terme		
Fournisseurs	2 692,21	1 219,97
Dettes fiscales et sociales	38 549,12	32 572,85
Salaire	206,81	
Membres		44,80
Clubs	1 489,94	107,13
Fournisseurs fact. non parvenue	4 235,60	
Charges à Payer	3 136,90	3 225,42
Autres dettes	17 219,25	
Total Dettes à Court Terme	67 529,83	37 170,17
Produits constatés d'avances	8 099,80	6 540,00
Total Comptes de Régularisation	8 099,80	6 540,00
<u>TOTAL PASSIF</u>	<u>232 810,54</u>	<u>201 997,94</u>

COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

COMPTE RESULTAT DISTRICT AUBE

District Aube de Football

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20	du 01/07/18 au 30/06/19
<u>PRODUITS</u>		
Licences		11,60
Annuaire, règlements, livres	28,00	56,00
Cotisations District	15 610,00	16 495,00
Droits, Amendes et Frais de Dossiers	26 558,69	55 098,50
Recettes de Stages	3 567,50	8 070,00
Droits d'engagements	15 955,00	16 425,00
Total Ventes et Ressources Administratives	61 719,19	96 156,10
Aides Fédérales	11 433,87	10 727,80
Aides FFF CDFA	20 000,00	20 000,00
Aides LGEF	87 215,00	87 215,00
Subventions Fédérales Contrats d'Objectifs	32 229,00	32 229,00
Subventions DDCSPP P.L.A.S.		6 667,50
Subventions CNDS	5 701,80	9 500,00
Subventions DDCSPP		2 000,00
Subventions CONSEIL GENERAL	10 080,00	10 080,00
Aides REGION	7 500,00	
Convention crédit agricole		3 500,00
Total Subventions d'Exploitation	174 159,67	181 919,30
Reprises sur Provisions		1 467,81
Total Amortissements et Provisions		1 467,81
Revenus des Titres de Placements + intérêt livret	1 227,59	887,53
Total Produits Financiers	1 227,59	887,53
Produits Exceptionnels	10 913,84	29 012,77
Total Produits Exceptionnels	10 913,84	29 012,77
TOTAL DES PRODUITS	248 020,29	309 443,51
<u>CHARGES</u>		
Fournitures de Bureau et matériel divers	3 269,71	3 827,36
Equipements sportifs (Maillots, Ballons...) et Billeterie	9 594,00	21 659,77
Médailles, Breloques etc	520,80	297,50
Livres, Abonnements Journaux, Imprimés fédé	673,46	2 680,56
Achats Administratifs	14 057,97	28 465,19

COMPTE RESULTAT DISTRICT AUBE

District Aube de Football

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20	du 01/07/18 au 30/06/19
Locations	817,08	817,08
Contrats d'Entretien	2 275,00	2 736,00
Carburants	219,68	1 356,81
Photocopieurs	6 168,33	7 896,28
Primes d'Assurance	2 644,10	2 587,00
Maintenance materiel	1 090,08	476,40
Honoraires	6 096,00	3 017,06
<u>Services Extérieurs</u>	<u>19 310,27</u>	<u>18 886,63</u>
Comité Directeur	7 475,00	10 736,61
Commissions Départementales	11 443,50	23 661,71
Cérémonies et Réceptions	1 972,93	5 286,25
<u>Déplacements et Missions</u>	<u>20 891,43</u>	<u>39 684,57</u>
Frais Postaux	2 246,93	4 181,12
Téléphone	4 424,53	4 224,61
Compétitions et manifestations	2 070,00	7 223,05
Stages	921,00	3 825,26
Autres frais	897,25	
<u>Frais Divers de Gestion</u>	<u>10 559,71</u>	<u>19 454,04</u>
Taxe pour la formation	3 872,81	2 167,00
<u>Impôts et Taxes</u>	<u>3 872,81</u>	<u>2 167,00</u>
Rémunérations du Personnel	113 956,07	137 739,28
Organismes Sociaux	38 543,37	55 233,28
<u>Frais de Personnel</u>	<u>152 499,44</u>	<u>192 972,56</u>
Cotisations aux Organismes Sportifs	470,00	495,00
Pertes sur Créances Irrécouvrables	1 093,75	1 467,81
<u>Autres Charges de Gestion</u>	<u>1 563,75</u>	<u>1 962,81</u>
Dotations aux Amortissements	5 290,52	4 911,58
Dotations aux Provisions	1 701,89	
<u>Amortissements et Provisions</u>	<u>6 992,41</u>	<u>4 911,58</u>
Frais Bancaires	0,09	487,76
<u>Charges Financières</u>	<u>0,09</u>	<u>487,76</u>

COMPTE RESULTAT DISTRICT AUBE

District Aube de Football

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20	du 01/07/18 au 30/06/19
Charges Exceptionnelles	17 679,27	1 528,78
<u>Charges Exceptionnelles</u>	<u>17 679,27</u>	<u>1 528,78</u>
TOTAL CHARGES	247 427,15	310 520,92
<u>EXCEDENT OU PERTE</u>	593,14	-1 077,41

6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lu par M. Cyril CHANTECLAIR (société SOFRAC), commissaire aux comptes. (Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial). Pour mémoire, le rapport spécial de Monsieur Le Commissaire aux comptes ne fait référence à l'existence d'aucune convention réglementée nouvelle ou passée.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0

Les rapports du commissaire aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

7 - APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Vote : Abstention : 0 Contre : 0

Le bilan et le compte de résultat exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 sont adoptés à l'unanimité.

➤ **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de **593,14 €** de la manière suivante :

- Fonds associatifs : **593,14 €**

Vote : Abstention : 0 Contre : 0

La proposition d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité

8 - PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE PREVISIONNEL 2020/2021

CHARGES		saison 20/21	PRODUITS		saison 20/21
ACHATS ADMINISTRATIFS	Total	23 500	PRODUITS ADMINISTRATIFS	Total	86 600
Maillots, Equipements, Récompenses en lien C.O.		18 000	Cotisations District		15 000
Fournitures		5 000	Engagement Compétitions		10 000
Abonnement / Livres ,...		500	Engagement Coupe District		5 600
			Stages et Formations		5 000
			Frais de commissions, autres droits sportifs		51 000
SERVICES EXTERIEURS	Total	22 850	AIDES et SUBVENTIONS	Total	174 980
Charges locatives du District (Quote part fluides)		900	Subvention CNDS		9 500
Location matériel reprographie et entretien		6 200	Subvention Conseil Départemental		10 080
Location salles pédagogiques et mat. divers C.O		3 200	Quote part Licences, Démissions... LGEF		85 000
Entretien des locaux		2 900	Contrats d'Objectifs FFF		32 000
Assurance District		2 000	Aide à l'embauche FFF CDFA		20 000
Assurance Responsabilité Civile		2 100	Aide FFF au District (Quote part Ctr form)		11 400
Honoraires Auditeur Légal		3 050			
Fonctionnement véhicule (Assur, Carb, Entretien)		2 500	Aide à l'embauche Région Grand Est		7 000
DEPLACEMENTS et FONCTIONNEMENTS	Total	39 800			
Comite directeur		10 000			
Commissions, frais des officiels, autres frais dép...		29 000			
Réceptions, Cérémonies		800			
AUTRES CHARGES GESTION	Total	15 670			
La poste		3 100			
Téléphone		4 500			
Services bancaires		550			
Compétitions et Manifestations		7 000			
Cotisations organismes divers		520			
IMPOTS ET TAXES	Total	2 722			
Taxe formation		2 722			
FRAIS DE PERSONNEL	Total	184 728			
Salaires et Traitements		135 028			
Chômage partiel		2 476			
Remboursement chômage partiel		-2 476			
Charges Sociales		49 700			
AMORTIS. ET PROVISIONS	Total	6 262			
Sur immo. : dotation aux amortissements		5 062			
Sur actif circulant : dotation aux provisions		1 200			
CHARGES FINANCIERES	Total	0	PRODUITS FINANCIERS	Total	1 300
Intérêts et Charges assimilées		0	Autres Intérêts et Produits assimilés		1 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total	1 000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total	39 538
Charges exceptionnelles sur exercice			Dons et libéralités		13 000
Charges exceptionnelles sur sur exercice antérieur			Quote part de subvention d'investissements		1 700
Créances Clubs irrécouvrables		1 000	Partenariats dont Crédit Agricole		10 500
			Aide reprise CoVid Conseil Départemental		5 000
			Urssaf - 3ème Loi de Finances rectificatif 2020		9 338
Sous Total		296 532	Sous Total		302 418
Excédent		5 886	Déficit		
Totaux		302 418	Totaux		302 418

Hypothèses principales retenues :

- **Maintien des barèmes financiers du District Aube de Football identiques aux saisons précédentes**
- **Retour à une pratique « normale » de septembre 2020 à juin 2021**
- Recours au chômage partiel dans la limite des heures d'ores et déjà actées en juillet 2020
- Maintien des aides fédérales au même niveau que celles reçues au cours des précédentes saisons
- Diminution des recettes « partenaires » d'ores et déjà actées à compter du 1^{er} janvier 2021 mais maintien des ressources à un niveau identique au titre du 2^{ème} semestre 2020
- Poursuite du principe volontaire d'abandons de frais par tous les bénévoles du District Aube de Football soumis à l'Impôt sur le Revenu
- Non applicable sur 2020/2021 mais sur 2021/2022, diminution attendue de la subvention LGEF basée sur le nombre de licenciés 2020/2021 y compris en lien avec le nombre de dossiers « mutation »
- Intégration d'une aide financière d'Etat non remboursable au titre des secteurs d'activité particulièrement touchés par des fermetures administratives (9 338 €)
- Aide exceptionnelle du Conseil Départemental de l'Aube à hauteur de 5 000 €

Vote : Abstention : 0 Contre : 0

Le compte prévisionnel 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

9 - DESIGNATION POUR UN MANDAT DE 6 EXERCICES D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET D'UN SUPPLEANT

SOFRA TROYES :

→ M. CHANTECLAIR Cyril (pour le poste de commissaire aux comptes)

→ M. Sylvain LERAT (pour le suppléant)

Vote : Abstention : 0 Contre : 0

MM. CHANTECLAIR Cyril (pour le poste de commissaire aux comptes) et LERAT Sylvain (pour le poste de suppléant) sont désignés pour un mandat de 6 saisons à l'unanimité des Clubs présents ou représentés en séance.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le Secrétaire Général déclare alors ouverte l'Assemblée Générale Elective après avoir rappelé son ordre du jour :

- Election des Délégués du District aube de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est
- Election du Comité Directeur pour la mandature 2020/2024

10 – CONSTATION DE LA CARENCE ATTACHEE A L'APPEL A CANDIDATURE DES CLUBS DE DISTRICT POUR LES ASSEMBLEES DE LIGUE

Le Secrétaire Général rappelle à l'Assemblée présente :

- qu'un appel à candidature pour l'élection des Délégués du District Aube de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Grand Est était paru sur le site Internet du District Aube de Football dès le mercredi 22 juillet 2020 suite à réunion du Comité de Direction du lundi 20 juillet 2020. La clôture des candidatures avait été fixée au 18 septembre 2020 permettant ainsi d'offrir un délai significatif à tout binôme désireux de se porter candidat alors que nous étions en pleine période estivale.
- Il précise que la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District Aube de Football, en sa séance en date du 29 septembre 2020, a été amenée à prendre « *acte qu'il n'y a pas de candidature pour l'élection de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de Ligue Grand-Est* »

De telle sorte que le Secrétaire Général invite l'Assemblée des Clubs à constater purement et simplement la situation de carence telle qu'existante au 18 septembre 2020.

L'Assemblée Générale prend alors acte de cet état de fait.

En conséquence, le Président Philippe PAULET mais aussi le Secrétaire Général sont amenés à souligner et regretter que les Clubs aubois ne soient finalement pas représentés au niveau de l'Assemblée des Clubs de la Ligue Grand Est de Football alors même que les enjeux des prochains mois et années ont été évoqués au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

A l'issue de cette remarque, Monsieur Rodolphe VIGREUX s'est retiré du pupitre pour laisser sa place, sur invitation du Président Philippe PAULET, à Monsieur Marcel SPILMANN, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District Aube de Football, ci-après dénommée CSOED.

11 – INTERVENTION D'UN MEMBRE DE LA CDSOE

Monsieur Marcel SPILMANN prend alors la parole devant l'Assemblée réunie des Clubs amateurs de football aubois en rappelant le rôle de la Commission ainsi que la nature des travaux réalisés pour aboutir à la matérialisation du Procès-Verbal du 29 septembre 2020. Il a également résumé les principaux éléments figurant dans ledit Procès-Verbal, à savoir :

- La réception de deux listes. L'une présentée par Monsieur Christophe SEGARD, l'autre soutenue par Monsieur Philippe PAULET, Président sortant
- Que 4 courriers avaient été adressés au District Aube de Football dans le cadre du processus électoral visant à élire le Comité Directeur de l'Association pour la mandature 2020/2024 dont 2 contenant les 2 listes reçues et 2 adressés par :

- Monsieur Christophe SEGARD qui rappelait par avance à ses devoirs la CSOED au regard des « *règles démocratiques édictées dans les règlements et statut du District Aube* »
 - Monsieur Henri LIPIEC, Président de l'Amicale des Educateurs de Football de l'Aube (AEF10) « *argumentant une demande d'invalidation de la candidature de Monsieur Ludovic CETOJEVIC collègue Educateurs* »
Il rappelle à l'Assemblée qu' « *il est mentionné dans ce courrier deux pièces jointes or celles-ci ne sont pas fournies* ». A ce courrier, n'étaient donc pas jointes les pièces annoncées selon les propos de Monsieur Marcel SPILMANN
- Que ces 2 derniers courriers, dans le cadre des travaux de la CSOED réunie physiquement au Siège du District Aube de Football le mardi 29 septembre 2020, avaient été remis par le service administratif du District Aube de Football à Monsieur Marcel SPILMANN qui lui-même les transmis à Monsieur Yann BOURCEREAU. Ce dernier a alors ouvert devant les 4 autres Membres présents ce jour ces 2 courriers en plus de ceux contenant les 2 listes.
 - Que seule la liste soutenue par Monsieur Philippe PAULET avait été validée par la CSOED. Celle de Monsieur Christophe SEGARD faisant l'objet de plusieurs erreurs ou omissions rédhibitoires qu'il avait d'ailleurs reconnues par voie de presse.

Monsieur Marcel SPILMANN porte également à la connaissance de l'Assemblée des Clubs que suite à la parution du Procès du Procès-Verbal de la CSOED, 2 recours avaient été formulés auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), à savoir l'un par Monsieur Christophe SEGARD, tête de liste, l'autre par Monsieur Henri LIPIEC.

Il évoque alors plus en détail le recours formulé par Monsieur Christophe SEGARD portant sur Madame Delphine OUDIN MILLOT, Colistière de Monsieur Philippe PAULET. Il précise que les informations telles que demandées par les Membres de la Commission auprès des services administratifs du District Aube de Football (*dans le cas présent, Monsieur Jean Pierre LEFEBVRE, Directeur Administratif et comptable*) ne permettaient pas de mettre en exergue le fait que cette Licenciée était titulaire de 2 licences au bénéfice de 2 Clubs différents dont celui du FC NOGENTAIS. Car, contrairement à des cas identiques, à savoir l'appartenance d'un(e) Licencié(e) Dirigeant(e) au sein de 2 ou plusieurs Clubs, Madame Delphine OUDIN MILLOT est titulaire d'une licence par Club et non pas d'une unique licence au bénéfice de plusieurs Clubs.

Il informe qu'il a personnellement participé dans ce dossier à une réunion à distance le jeudi 15 octobre 2020 au matin avec Monsieur le Conciliateur désigné par le CNOSF pour instruire la requête formulée par Monsieur Christophe SEGARD. Il précise, avec un ton solennel, que bien évidemment il a clairement indiqué au Conciliateur que si cette situation avait pu être mise en exergue le mardi 29 septembre 2020, il en aurait tiré légitimement toutes les conséquences de droit et que de ce fait, la CSOED qu'il préside aurait invalidé implacablement la liste soutenue par le candidat PAULET en plus de celle de Monsieur Christophe SEGARD.

Quant au recours formulé par Monsieur Henri LIPIEC, alors même que la requête de l'Association qu'il préside avait été rejetée par le CNOSF le 15 octobre 2020 rien que sur la forme, il précise de nouveau que le courrier adressé par Monsieur Henri LIPIEC ne comportait bien pas les 2 pièces jointes évoquées dans ledit courrier recommandé avec accusé de réception.

A l'issue de toutes ces informations portées à la connaissance des Représentants des Clubs aubois par Monsieur Marcel SPILMANN, intervient alors spontanément un membre de l'assistance qui formule plusieurs interrogations ou contestations avant même de décliner sa qualité ou son Club d'appartenance.

Une de celles-ci porte sur la prétendue absence des 2 copies de courrier contenues dans la lettre recommandée adressée par Monsieur Henri LIPIEC à la CSOED et évoquée par Monsieur Marcel SPILMANN au début de son intervention en séance.

Sur ce, Monsieur Marcel SPILMANN certifie de nouveau devant tous les Représentants des Clubs que les enveloppes remises à l'attention de la CSOED (4), dont 2 enveloppes format commercial rédigées de façon manuscrite, étaient en parfait état et qu'elles ont bien toutes été ouvertes par Monsieur Yann BOURCEREAU devant tous les Membres de la CSOED présents en séance. Pour renforcer les propos du Président de la CSOED, Monsieur Yann BOURCEREAU, présent dans l'assistance, se retourne vers le Représentant du Club pour bien préciser que l'enveloppe qu'il avait ouverte devant les autres membres de la CSOED ne contenait pas lesdites copies et était en parfaite état.

Cet intervenant a ainsi rappelé à plusieurs reprises que Monsieur LIPIEC avait pourtant bien joint au courrier recommandé les 2 copies contestées par la CSOED aboutissant au final à le voir à deux reprises formuler l'interrogation suivante à l'attention de Messieurs Philippe PAULET et Marcel SPILMANN, présents au pupitre « *Dites que Monsieur LIPIEC est sénile ?* »

Ce même intervenant revient alors plusieurs fois sur le contenu même d'un ou plusieurs courriers adressés par Monsieur LIPIEC notamment quant à l'article 13.2.2 alinéa b des statuts du District Aube de Football. Il avait d'ailleurs dans ses mains plusieurs feuilles de papier et dans le cadre de son intervention, il a précisé parfaitement comprendre ledit article étant titulaire d'un Deug de droit et non pas d'un BAC G2, qualité déclinée en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par Monsieur Rodolphe VIGREUX avant que ce dernier ne présente les comptes de l'exercice 2019/2020 et le budget 2020/2021.

Il souligne à cet effet sa parfaite connaissance des textes et sa faculté d'appréhender et de comprendre toute règle de droit et ce sans aucune difficulté.

Des échanges sont alors intervenus sur le principe, la définition ou l'interprétation de la notion de « *concertation* » tel qu'évoquée audit article entre Monsieur Philippe PAULET et ce Représentant de Club.

Sur la base des documents en ses mains, l'intervenant a relu l'article 13.2.2 alinéa b des statuts de l'Association mais aussi une partie du courrier adressé le 7 octobre 2020 par Monsieur LIPIEC à Monsieur Marcel SPILMANN à savoir le rappel du texte pénal qui stipule que « *la violation de l'article 226-15 du code pénal punit de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amendes toute violation du secret des correspondances* ». Il souligne alors, dans une certaine cacophonie montée de la salle, qu'il existait dans ce dossier « *un menteur* » tout en revenant régulièrement sur l'article 13.2.2 alinéa b.

Sur ce, Monsieur Marcel SPILMANN, attristé, prononce alors les mots suivants « *c'est ça le monde des Educateurs ?* »

Compte tenu du déroulement des débats, plusieurs voix se sont levées en cours de séance dont celles de :

- Monsieur le Représentant du Club de Bucey en Othe qui précise, afin de tenter de clore le débat qui devenait totalement stérile, qu'il était possible de faire référence au poids du pli recommandé en consultant tout simplement l'enveloppe d'expédition car l'information figure dessus compte tenu du mode d'acheminement retenu
- Monsieur le Représentant du Club de Saint Germain précise quant à lui que si cette situation est la suivante « *c'est que la place est bonne* » eu égard au fait que le Candidat PAULET a informé l'Assemblée présente que dans le cadre d'un autre processus électoral, il serait amené à représenter une liste de 18 colistiers.

Face à la tournure des débats et aux propos tenus par le principal intervenant en séance, Monsieur Philippe PAULET lui avait demandé alors de décliner sa qualité. Sur ce, il lui avait répondu spontanément « Je suis Monsieur BRAY ! ». Monsieur Philippe PAULET ayant alors répondu « Ah Monsieur BRAY ! ».

Consécutivement à toutes les explications fournies par le Président de la CSOED et les échanges survenus en séance, Monsieur Philippe PAULET, présent au pupitre es qualité non pas de Président sortant du District Aube de Football mais tête de liste, est intervenu. Il a alors expliqué à l'Assemblée présente, après recherches approfondies dans la base de données des Licenciés de la Fédération Française de Football, que Madame Delphine OUDIN MILLOT n'est en fait pas titulaire d'une, ni de 2 licences, mais de 3 licences dont une n'est plus active depuis plusieurs années, aussi surprenant que cela puisse être. Le candidat PAULET a également tenu à préciser aux membres des Clubs présents que malgré le fait que le CNOSF a débouté au final Monsieur Christophe SEGARD en rejetant sa requête, il a tout de même suivi la recommandation du CNOSF invitant le District Aube de Football à revoir le processus électoral. Il souligne enfin et surtout que le CNOSF n'a rendu aucune conciliation mais simplement a émis une recommandation au mieux du respect des règles statutaires telles qu'existantes au sein de l'Association District Aube de Football. Car Monsieur Christophe SEGARD a bien été débouté de sa requête à l'encontre de la liste soutenue par Monsieur Philippe PAULET. De ce fait, sachant qu'une erreur avait été commise par ses soins es qualité de tête de liste, et fidèle à ses principes d'éthique et de loyauté mais aussi au regard de son esprit sportif, Monsieur Philippe PAULET, en accord avec ses 17 autres colistiers, informe l'Assemblée qu'il lui est moralement totalement impossible de « *passer en force ce soir bien que juridiquement rien ne s'y opposait* ».

En conclusion, il est précisé non pas par le Candidat PAULET mais le Président Philippe PAULET qu'en raison du report de l'élection du nouveau Comité de Direction en l'absence de toute liste proposée ce soir au suffrage des Clubs aubois, le District Aube de Football ne pourra pas être représenté aux prochaines assemblées générales de la Ligue Grand Est de Football et de la Fédération Française de Football. Situation fort regrettable dans l'intérêt des Clubs aubois.

En marge des échanges intervenus en séance, et compte tenu de l'ambiance générale existante, et bien que n'ayant pas la qualité pour pouvoir participer aux travaux de l'Assemblée Générale Elective, ni même à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Monsieur Pascal LANDREAT s'est alors levé spontanément et a pris la parole pendant quelques minutes avec l'accord du Président de séance.

A l'issue, le Président Philippe PAULET a clos l'Assemblée Générale Elective et a souhaité un bon retour à tous les participants en leur rappelant de bien respecter les gestes barrières.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**Le Président,
M. Philippe PAULET**

**Le Secrétaire Général,
M. Rodolphe VIGREUX**